



FLASH CONTRÔLE FISCAL : RESTRUCTURATIONS DANS LA SPHÈRE DU CONTRÔLE FISCAL

La Direction générale vient de communiquer les fiches du groupe de travail contrôle fiscal convoqué le 28 octobre. La CGT, comme l'ensemble des autres organisations syndicales, n'a pas participé à ce groupe de travail puisque le dialogue social à la DGFIP est suspendu en l'attente de l'audience demandée par la CGT, Solidaires, FO et la CFDT aux ministres.

Le contenu des fiches présentées par la Direction Générale ne peut que valider ce choix. La CGT Finances Publiques vous en livre les éléments.

ASR VERSUS BDV ! ACTE II

L'Administration dans le cadre de l'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR) a décidé de tailler dans le vif...des brigades départementales de vérification (BDV).

1 • 107 emplois de vérificateurs des DDFiP/DRFiP seraient redéployés.

Il s'agit pour Bercy d'optimiser les moyens consacrés au contrôle fiscal externe ». Dès lors, un redéploiement des emplois de vérificateurs est programmé. Une règle « à toto » est fixée par la DG selon les charges, les enjeux et les résultats obtenus. Une pondération est opérée (nombre de déclarations déposées en 2012 = 10 %, chiffre d'affaires HT = 10 %, nombre de demandes de remboursement de crédit TVA traitées en 2011, 2012 et 2013 = 5 %, droits nets rappelés en 2011, 2012 et 2013 = 30 %, encaissements dans MEDOC en 2011, 2012 et 2013 = 35 %, nombre de CFE classés en « répressif » en 2011, 2012 et 2013 = 5 % et nombre de plaintes = 5 %) pour déterminer les emplois à redéployer. 107 emplois de vérificateurs seraient donc supprimés dans les DDFiP/DRFiP pour être réimplantés ainsi : 50 emplois seraient transférés dans les services de direction des DIRCOFI ; 12 emplois seraient redéployés en DIRCOFI pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion et 45 emplois de vérificateurs seraient redéployés entre DDFiP/DRFiP ou DIRCOFI.

Pourquoi de tels critères ? Pourquoi une telle pondération ? En quoi ces redéploiements optimiseraient-ils les moyens consacrés au contrôle fiscal

externe ? Mystère de notre énarchie !

La DG nous explique que « Le positionnement des emplois de vérificateurs sur le territoire n'a pas évolué substantiellement depuis 2008 ». Or (...) les enjeux économiques ont pu se déplacer. Aussi convient-il de rechercher si les implantations de postes de vérificateurs restent pertinentes au regard des enjeux. », mais réserve d'entrée le « jeu de chaises musicales » (si on peut se permettre d'appeler cela un jeu !) aux seules directions territoriales...

Loin de nous de réclamer la même chose pour les autres directions de contrôle fiscal, mais où est la logique ? Les enjeux économiques se seraient-ils déplacés uniquement au niveau des départements, pas entre les régions ?

Comme quoi, la véritable logique derrière ces redistributions d'emplois n'est pas l'efficacité de l'Etat, mais bien la destruction du maillage territorial !

2 • Redéploiements des postes de chefs de brigade.

Il est préconisé de regrouper les brigades à faible effectif pour les porter à 10 vérificateurs « ce qui faciliterait la mutualisation » (sic). L'encadrement sera assuré par des IDIV et non plus par des IP. Encadrer 10 vérificateurs ! Avec un programme par vérificateur de 12 à 13 affaires (voire plus) pouvant comporter une ou plusieurs reconstitutions de chiffre d'affaires et/ou comptabilités matières, concernant tout le tissu fiscal d'une zone géographique qui bien souvent s'étend à tout le département ! Visiblement, à Bercy, on ne connaît rien des travaux d'une BDV en direction territoriale !

3 • Les départements concernés seraient le Nord (59), le Pas-de-Calais (62), le Bas-Rhin (67), le Haut-Rhin (68), l'Eure et Loire (28), la Loire Atlantique (44), la Charente-Maritime (17), la Loire (42), le Rhône (69), l'Isère (38), la Haute Savoie (74), la Haute-Garonne (31), l'Hérault (34), le Gard (30), les Bouches-du-Rhône (13), le Vaucluse (84), le Var (83), les Alpes Maritimes (06) et Paris (75), les Hauts-de-Seine (92), la Seine Saint-Denis (93), le Val de Marne (94), la Seine et Marne (77), Les Yvelines (78), l'Essonne (91) et le Val d'Oise (95). Soit un total de 26 départements sur 100. La fiche de la

DG ne précise pas les modalités de ces redéploiements.

4 • Les vérificateurs dans 40 départements où il n'existe qu'une seule BDV seraient rattachés à la DIRCOFI.

« Dans certaines directions territoriales » les vérificateurs seraient rattachés à la DIRCOFI. Cela pour leur apporter du « soutien ». « Sont potentiellement concernées une quarantaine de directions territoriales qui ont au plus une brigade de vérification ». Les collègues resteraient dans leurs départements mais les contrôles seraient placés sous l'égide de la DIRCOFI.

Si l'on fait le rapprochement avec le pilotage des BCR par les DIRCOFI, on comprend mieux la volonté de déposséder au fur et à mesure les directions territoriales.

5 • Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

La DG nous explique que « le redéploiement d'un poste ne conduira pas au déplacement d'un vérificateur » et que les vérificateurs dont la brigade est rattachée à une DIRCOFI « conserveraient bien entendu leur résidence ». Oui, mais avec la mise en place des PCRPs (pôle de contrôle des revenus et du patrimoine), force est de constater que ces mêmes engagements n'ont pas été toujours respectés (exemple dans les Hauts de Seine).

A l'occasion de l'examen des documents du Comité Technique de Réseau (CTR) du 18 novembre sur l'emploi, nous en saurons peut-être un peu plus.

En attendant, pour la CGT Finances publiques, les acteurs du contrôle fiscal ont toutes les raisons de se mettre en grève LE 18 NOVEMBRE, car la fin de la « sanctuarisation du contrôle fiscal » et de ses effectifs est clairement annoncée !

Montreuil, le 2/11/2015